

# Le logement des jeunes

*Dans le contexte difficile de l'accès à l'emploi, les jeunes sont en première ligne. Les difficultés qu'ils ont, en particulier les plus précaires d'entre eux, à accéder à un emploi stable font de leur accès au logement un véritable parcours du combattant. Et nombre de jeunes sont contraints de renoncer aux opportunités professionnelles qui pourraient s'offrir à eux faute de pouvoir se loger. Bref, le serpent se mord la queue ! C'est pourquoi la CFDT a choisi de négocier sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement, afin de favoriser leur accès à l'emploi. Les avancées concrètes que la CFDT a obtenues par la négociation, l'ont encouragée à signer l'accord. Sans toutefois résoudre l'ensemble de la problématique du logement des jeunes, cet accord constitue un premier pas historique, puisqu'aucun accord national interprofessionnel sur le logement n'avait jusque-là été conclu en ces termes. Il marque l'entrée de la question du logement dans l'agenda des négociations des partenaires sociaux.*

## Un constat alarmant

Les jeunes sont percutés de plein fouet par la crise du logement. La hausse des loyers en 2011, ainsi que le manque d'offres locatives de petites surfaces (T1 et T2) qui coûtent plus cher à fabriquer, sont des freins à l'accès des jeunes à un logement. Selon une étude récente de l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil), un jeune « décohabitant » de chez ses parents mobilise près de 50 % de ses ressources pour se loger. Du fait de la pénurie de logements sociaux, les jeunes sont obligés de se rabattre sur le parc de logements privés. **En 1989, 24 % des locataires du parc de logements sociaux avaient moins de 30 ans. En 2008, seulement 11 % des locataires du parc de logements sociaux avaient moins de 30 ans.**

## Ce que la CFDT a obtenu

- La construction de 15 000 logements de petites surfaces par an, dès 2012 et pendant trois ans.
- L'augmentation de 30 % en trois ans des logements existants attribués aux jeunes.
- L'affectation de 10 000 logements du parc social, par an à la colocation.
- La simplification des conditions de recours à la GRL.

### Qu'est-ce que la GRL ?

La garantie universelle des risques locatifs ou GRL est une assurance privée dont le risque est garanti par Action Logement et l'État. Mis en place par les partenaires sociaux, ce dispositif permet de couvrir les impayés de loyer, la remise en état du logement en cas de détérioration par le locataire et la prise en charge des frais de contentieux juridiques. Elle permet aux personnes qui peuvent payer un loyer mais qui ne présentent pas les garanties exigées par les propriétaires - ce sont souvent les jeunes - d'accéder tout de même à la location. **Par la sécurisation des revenus locatifs**, la GRL vise à rassurer les bailleurs et ainsi les incite à louer leurs biens immobiliers à des ménages qui ne présentent pas toutes les garanties de solvabilité ou de caution. La GRL bénéficie d'un **financement tripartite** : Action Logement, État, bailleurs.

### Qu'est-ce qu'Action Logement ?

C'est la dénomination usuelle de la **participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)**, instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole. À l'origine, elles devaient consacrer 1 % de leur masse salariale au financement de la résidence principale des salariés. Depuis 1992, ce taux est fixé à **0,45 %**. Action Logement, c'est un réseau de 24 collecteurs interprofessionnels du logement (Cil), une présence dans l'actionnariat de 181 entreprises sociales de l'habitat (ESH) représentant **1,5 million de logements**. Destinée en priorité aux salariés des entreprises de 10 salariés et plus, Action Logement s'est adaptée aux nouveaux modes de vie et a étendu son action en faveur d'une **plus grande diversité de bénéficiaires** : les entreprises de moins de 10 salariés, les demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi et étudiants.

Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Serge Gaubert, Jean-Marie Rolland et Jean-Pierre Tanguy.

- L'attribution aux moins de 30 ans de 50 % des aides d'Action Logement pour l'accès au logement et la mobilité résidentielle.
- Le développement des aides sociales complémentaires.
- La mise en ligne d'un portail d'information sur le logement des jeunes.
- Le lancement d'une grande enquête.

## Une solution pour 143 000 jeunes

Ces mesures mises bout à bout permettront à 143 000 jeunes de trouver une solution pour se loger dans les trois ans (2012-2014). Reste à donner à cet accord une traduction concrète dans les mois à venir. La bonne mise en œuvre de cet accord nécessite la fin des ponctions excessives par l'État des moyens d'Action Logement. Après avoir obtenu des avancées concrètes en signant l'accord sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès à l'emploi et celui sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement, la CFDT poursuit les négociations sur l'emploi des jeunes avec toujours la même volonté : répondre concrètement aux problèmes des jeunes dans leur accès à l'emploi.

**Prochains thèmes de négociation : l'alternance, les stages, les emplois innovation.**

## La coupure estivale...

Nous voilà à deux pas de la coupure estivale avec un premier bilan de milieu d'année.

Plusieurs accords qui étaient à renégocier ont été signés par la CFDT, d'autres restent encore à l'état de projets. Nous y revenons en page 3 de ce bulletin.

Concernant la politique salariale et, malgré la volonté de la CFDT d'aboutir dès qu'elle est invitée à négocier, elle a décidé de ne pas signer l'accord sur les salaires pour 2011. En effet, nous avons considéré que malgré les avancées obtenues par la CFDT grâce au choix de rester à la table des négociations (AG pour 50% des mensuels CC, passage de 1.6% d'AI+AC à 2.3% en fin de nég.), celles-ci n'étaient pas à la hauteur des attentes des salariés pour nous permettre de nous engager par une signature...

En revanche, nous avons réussi à aboutir sur des accords d'intéressement pour chacune des filiales du groupe et obtenu l'engagement de la Direction pour la mutualisation et un plafonnement de P+I (Participation plus Intéressement) remonté de 10 à 12%. Pour finir 20% du montant au titre de la participation seront répartis uniformément. Cela permettra de verser à chaque salarié l'équivalent de près de 2 mois de salaire net si bien sûr tous les critères sont atteints. (Voir les expressions du 31 juin 2011 pour chaque filiale sur [www.cfdt-nexter.com](http://www.cfdt-nexter.com)).

Comme il en a pris l'habitude, le Gouvernement vient de nous annoncer, à peine 4 jours après l'application de la loi portant réforme des retraites, l'allongement d'un trimestre de cotisation pour les salariés nés en 1955. Non content de cela, le parti politique au pouvoir remet sur la table son obsession de supprimer les 35H00. Les salariés et citoyens que nous sommes ne devons pas restés inactifs face à cette nouvelle attaque «dogmatique». A l'heure où le chômage représente près de 10% de la population active, partager le travail est une nécessité qu'il faut affirmer.

Pour conclure, au nom de l'équipe CFDT du site de Satory, je vous souhaite de bonnes vacances reposantes.

Nous abordons dans ce bulletin :

- Le projet du nouveau RIE.
- Les négociations centrales.
- Le logement des jeunes.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY  
Secrétaire de la CFDT du site de Satory

## Le nouveau R. I. E...

Après de nombreuses demandes des élus CFDT de voir aborder l'avancement du projet d'un nouveau restaurant inter-entreprises lors d'une réunion du Comité d'Établissement, la Direction s'est enfin exécutée le 26 mai. Ce nouveau RIE, promis depuis bon nombres d'années et attendu par les salariés, surtout les «anciens», a montré un projet globalement intéressant mais avec un nombre de place qui nous paraît un peu faible au regard de ce qui se passe actuellement dans le « futur ancien »...

### Le projet :

La proximité du château de Versailles imposant le respect de certaines règles a conduit la Direction à associer l'architecte de la ville tout au long de la procédure d'appel d'offre. Le RIE sera construit sur l'espace entre Renault Trucks et le bâtiment de l'Inter-CE tout en empiétant sur le parking actuel. Le parking coté sud est sensé absorber les places ainsi supprimées. Le permis de construire est validé et les travaux devraient débuter après la trêve estivale. Le financement est intégralement pris en charge par Nexter car aucune des autres entreprises utilisatrices n'a souhaité participer à cet investissement !

### Descriptif succinct :

Le bâtiment sera sur 2 niveaux, le premier pour le parking et les locaux techniques et le second sera réservé à l'espace cuisine ainsi qu'à l'accueil des convives.

Il y aura quatre types d'accueil :

- restauration «plateaux» proposant 350 places assises soit 700 salariés servis sur la totalité de la plage d'ouverture,
- 6 petits salons modulables,
- espace restauration rapide de 20 pla-

ces assises,

- espace cafétéria de 50 places debout,
- à l'extérieur seront disposées des tables afin de pouvoir prendre le café un peu à l'image du RIE de Roanne.

Les dessins ci-après vous donnent une première vision extérieure de l'ensemble.

### Le point de vue de la CFDT :

Si la CFDT se réjouit de la construction d'un nouveau RIE sur le site de Satory, elle reste interrogative concernant :

- le nombre de places assises qui passe de 440 (RIE actuel) à 350 ce qui nous fait craindre certaines difficultés à trouver des places assises à certaine heures du service,
- la suppression du parking CE durant la durée des travaux, sans avoir aujourd'hui identifié l'emplacement des voitures de location, ni même l'accès de l'entreprise assurant la conciergerie,
- l'accès pour les véhicules des exposants dans les locaux de l'inter-CE.

Pour terminer, ce nouveau bâtiment ne sera pas climatisé, Nexter aurait-il utilisé tous ses droits à «polluer»...?



## Point sur les négociations terminées et celles à poursuivre...

Comme nous en avons pris l'habitude dans cette publication, nous revenons sur les accords que la CFDT a signés depuis janvier 2011 et en vous proposant un point d'avancement sur ceux qui restent à finaliser et que nous souhaitons voir aboutir. Pour le PERCO la CFDT souhaite qu'il soit enfin sur la table et cela avant cette fin d'année. A la lecture de ce qui suit, vous pourrez vous rendre compte du travail fourni par les élus et représentant CFDT à qui vous avez fait confiance lors des élections CE/DP de décembre 2009, mandats qui arrive à terme en cette fin d'année.

### Le PDV de DPS Bourges :

Le PDV (Plan de Départs Volontaires) de DPS Bourges nous aura bien mobilisés ces trois derniers mois. Le 12 juillet le 3<sup>ème</sup> CCE aura mis un terme à la négociation des mesures d'accompagnement. Les élus CFDT ont voté contre le projet industriel car il n'y a aucune contrepartie en terme de maintien de compétence (embauche de jeunes et/ou d'apprentis). Sur le volet social nous nous sommes abstenus un peu pour les mêmes raisons avec en plus le ressenti des salariés qui trouvent les avancées encore insuffisantes.

### Les accords validés à fin juillet :

Tous les accords validés et donc applicables sont accessibles et consultables sur le site : [www.cfdt-nexter.com](http://www.cfdt-nexter.com). Depuis le début de l'année 2011 ce sont 16 accords qui ont vu le jour, il s'agit de :

- un accord d'intéressement par filiale soit un total de 7,
- l'accord GPEC,
- l'accord sur les conditions de localisation dans les antennes sur les sites militaires,
- l'accord comité de groupe,
- l'accord égalité homme/femme,
- l'avenant «prêts de salariés» qui prolonge l'accord initial de 2010 qui avait une validité d'un an,
- l'avenant 2011 sur la poursuite de l'indemnisation des DSFC (suite du PSE),
- l'avenant 2011 concernant les soins de santé,
- l'avenant 2011 sur l'utilisation du fonds de réserve «santé-prévoyance»,
- l'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Et pour terminer le PV de désaccord sur la politique salariale 2011.

### Les accords restant à finaliser :

#### La participation :

Avec les projets d'accords d'intéressement soumis à la signature, le DCRH s'est engagé par courrier à ce que la participation soit mutualisée entre toutes les filiales, ce qu'il avait jusque là refusé... De plus, il accepte d'une part de répartir uniformément 20% du montant et d'autre part de plafonner le P+I à 12% au lieu des 10 sur lesquels il semblait s'arc-bouter...

Il reste donc à mettre par écrit tout ceci, ce qui devrait être possible dès la rentrée de septembre.

#### L'emploi des seniors :

Ce sujet est sur la table depuis déjà deux années et on se demande bien pourquoi la Direction a traîné les pieds ? La loi portant réforme des retraites en serait-elle responsable ? Pour la CFDT, il va bien falloir que la Direction fasse un pas en avant en proposant des possibilités de temps partiel fin de carrière plus longs que sur une durée d'un an, un CET senior abondé, le tutorat...

#### Les risques psychosociaux :

Le résultat de l'analyse des deux centres pilotes a été présenté dans chacun de ces sites ainsi qu'au groupe central de pilotage. Il en ressort bon nombre de points communs. Il reste donc à poursuivre cette analyse sur les autres centres pour ensuite dégager les actions à mettre en oeuvre au plus tôt.

#### Le PERCO :

La CFDT le demande depuis bien longtemps et n'a toujours pas été entendue sur ce sujet. Nous espérons que la Direction sera plus encline à la rentrée, à enfin négocier ce PERCO, qui améliore les ressources à la retraite de chaque salarié qui souhaiterait y souscrire.